

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200518-20220627-DCM2022-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 01/07/2022



Date de la Convocation	22/06/2022
Date de l'affichage	01/07/2022
Date de la publication	01/07/2022
Membres en exercice	22
Membres présents	15
Procurations	2
Votants	15
Exprimés	17

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2022

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulloutourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 27 juin 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 22 juin 2022.

Présents : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLE, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Jackie VAUGON, Valérie RIOLE, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Hyacinthe MACÉ, Edith MÉNAGE

Céline PASQUIER-MARTIN représentée par Nathalie BRIÈRE

Nicolas JOLIVET représenté par Elisabeth MOUSSAY

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Nathalie BRIÈRE

DCM 2022-52 : Restauration scolaire : rentrée scolaire 2022-2023

Classification 7.10

Rapporteur : Romain TOURANCHEAU

Sur proposition de la **commission Education-Social**

Pour l'accueil périscolaire, il est proposé les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2022 :

	Quotients Familiaux	Tarifs
		2022-2023
QF 1	Jusqu'à 520	3.64€
QF 2	De 521 à 900	3.82€
QF 3	De 901 à 1250	3.98€
QF 4	De 1251 à 1500	4.15€
QF 5	Au-delà de 1500	4.31€
	Repas occasionnel prévu Agent de la collectivité Enseignants	4.97€
	Commensaux et repas enfants imprévus	7.02€
	Stagiaire (non rémunéré)	Gratuit
	PAI avec fourniture de repas	Gratuit

DÉCISION :

Adopté

(Par 16 voix pour, 0 contre, 1 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Élisabeth MOUSSAY

